

Mesdames et Messieurs,

Nous nous réunissons aujourd’hui à un moment charnière pour l’AEFE. Nous le savons tous : l’Agence, pilier essentiel de la présence française dans le monde depuis plus de trente ans, traverse une crise budgétaire profonde.

Cette crise n’est ni surprenante ni conjoncturelle. Elle est le résultat d’années durant lesquelles l’Agence a été traitée comme une variable d’ajustement budgétaire : bascule des pensions civiles, épuisement des réserves issues d’une gestion pourtant exemplaire, sous-dotations répétées... Tout cela, nous l’avons vu venir, nous l’avons dénoncé et je l’ai combattu à chaque débat budgétaire. Je crois que mes prises de parole et mes amendements en séance en attestent.

Voilà où nous en sommes aujourd’hui, et, pour éteindre l’incendie qui consume l’Agence, le groupe de travail interministériel a élaboré dans l’urgence plusieurs propositions dont deux nous seront soumises<sup>1</sup>. Les acteurs du réseau, en particulier les parlementaires des Français de l’étranger, ont été consultés et je salue cette démarche. Chacune d’entre elle devra être examinée à l’aune de principes intangibles : maintenir l’accessibilité du réseau pour les familles les plus modestes au nom de la mixité sociale, éviter l’éviction des classes moyennes, et maintenir un maillage équilibré entre établissements en gestion directe, conventionnés et partenaires.

---

<sup>1</sup> 1<sup>o</sup> Nouvelle contribution assise sur les pensions civiles à hauteur de 35% des cotisations en 2026 puis 50% en 2027 sur les personnels détachés, les personnels de direction et les personnels formateurs d’une part ;

2<sup>o</sup> Doublement de la redevance versée à l’AEFE par les établissements partenaires entrant dans le dispositif « Cap 2030 », qui passerait de 2 % à 4 % de leur chiffre d’affaires d’autre part).

Pour ma part, je veux être très claire : multiplier les mesures ponctuelles et drastiques — qu'il s'agisse de nouvelles coupes budgétaires ou d'un alourdissement des charges sur l'Agence — ne fera que masquer temporairement le déficit sans sauver le réseau.

Nous connaissons trop bien les conséquences de telles orientations : une hausse substantielle des frais de scolarité, et, de fait, un retrait inquiétant des familles, en particulier des classes populaires et moyennes qui n'ont tout simplement plus les moyens. C'est précisément cette spirale que nous devons empêcher.

Et cela suppose aussi de l'inventivité pour éviter un engrenage de rigueur où chaque économie appellera la suivante, au détriment de l'ouverture sociale et de la diversité du réseau.

Certaines voix, y compris au Parlement, contestent aujourd'hui l'existence même de ce réseau et suggèrent de substituer un modèle privé à celui dont nous avons hérité. Mais l'AEFE n'est pas comparable ni au système britannique, ni au système américain dont les finalités n'ont jamais été les nôtres et fondés sur des établissements privés indépendants.

Notre modèle, lui, repose sur la diffusion de la francophonie, sur la mixité sociale, tout autant que sur l'attractivité et l'excellence.

Il s'agit donc de sortir de l'ambiguïté : si le ministère souhaite réduire progressivement le périmètre du réseau, qu'il l'assume pleinement au lieu d'invoquer des contraintes comptables.

Pour ma part, je continuerai à défendre l'un des instruments les plus précieux de notre diplomatie et de notre service public de

l'enseignement à l'étranger. Nous ne pouvons pas le sacrifier pour un exercice comptable. Car affaiblir l'AEFE, c'est affaiblir la France, sa langue, ses valeurs et son rayonnement.

Je souhaite donc que notre conseil d'administration soit un lieu de vérité et de lucidité, mais aussi d'ambition pour un opérateur stratégique.